



Référence : DIV 09/2023

Agent traitant : Laure Lambotte

Ligne directe : 085/82.44.57

Courriel : laure.lambotte@ohey.be

Ohey, le 16 mai 2023

Objet : Division de propriété – CPAS d'Ohey
Situation : OHEY – 3^{ème} division Ohey section B n°295C

Maître,

Votre lettre relative à la transaction reprise en exergue réceptionnée le 09/05/2023 a retenu notre meilleure attention.

Le Collège Communal, lors de sa séance du **15/05/2023**, a examiné votre correspondance. Comme vous le constaterez à la lecture de la délibération en annexe, il a marqué un **avis favorable** sur cette transaction.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et de son annexe et restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous désiriez connaître.

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de notre parfaite considération.

Le Directeur général,

François MIGEOTTE



Le Bourgmestre,

Christophe GILON

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL
SEANCE DU LUNDI 15 MAI 2023**

Présents : **GILON Christophe - Président;**
LIXON-Freddy, DEGLIM Marcel, LAMBOTTE Marielle, KALLEN Rosette - Echevins;
DUBOIS Dany - Président CPAS;
MIGEOTTE François - Directeur Général.

LE COLLEGE COMMUNAL

DIVISION ET VENTE D'UN BIEN APPARTENANT AU CPAS DE OHEY – OHEY
3ÈME DIVISION PERWEZ SECTION B N°295C

Vu la lettre reçue le 09/05/2023 de Maître Van Aelst Florence – Notaire à Ohey, relative à la notification de division de propriété en exécution de l'article D.IV.102 du Code de Développement Territorial du nouveau décret du 1er juin 2017 de l'Exécutif Régional Wallon du bien suivant :

Désignation du bien :

Commune de OHEY – Troisième division – Perwez

- Lot A : Parcelle de terrain d'une contenance de huit ares quatre-vingts centiares (8a 80ca) à prendre dans la parcelle cadastrée section B n°295C d'une contenance totale de trente-huit ares cinquante centiares (38a 50ca), reprise sous teinte jaune au plan dressé par le géomètre-expert Monsieur Henri Allard ;
- Lot B : Parcelle de terrain d'une contenance de vingt-six ares quarante-neuf centiares (26a 49ca) à prendre dans la parcelle cadastrée section B n°295C d'une contenance totale de trente-huit ares cinquante centiares (38a 50ca), reprise sous teinte verte au plan dressé par le géomètre-expert Monsieur Henri Allard ;

Caractéristiques du bien :

Le bien est situé en partie en zone d'habitat à caractère rural et en partie en zone agricole au plan de secteur de Namur adopté par l'Exécutif Régional wallon du 14/05/1986, et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

Le bien est situé en partie en zone de coeur de petit village à vocation principalement résidentielle et en partie en zone agricole au schéma de développement communal adopté par le Conseil Communal en séance du 23/11/2015 : se référer aux conditions et mesures s'y rapportant (disponible sur le site communal – www.ohhey.be) et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

Désignation du vendeur :

Centre Public d'Aide Sociale de Ohey, situé rue du Tilleul 95 à 5350 Ohey, inscrit au registre des personnes morales à Liège, division Namur sous le numéro BE 0212.364.474 et dont les statuts n'ont pas été modifiés ;

Destination :

Les deux lots sont destinés à recevoir chacun la construction d'une habitation ;

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité des membres présents ;

DÉCIDE

Article 1 : d'émettre un avis favorable.